

ARRETONS  
MAINTENANT



**AÏCHA**

LA TRAITE DES  
ÊTRES HUMAINS

# Aïcha, ou le parcours d'une femme domestique sénégalaise victime de traite des personnes en Arabie Saoudite

Par Dr. Oumoul Khaïry COULIBALY-TANDIAN

Sociologue

Bien que peu documentée, la migration à l'étranger de travailleuses domestiques sénégalaises remonte de plusieurs décennies. Elles se dirigeaient, au début, essentiellement vers les pays africains comme la Mauritanie ou encore le Maroc et la Lybie. La Mauritanie est en effet l'un des pays africains qui reçoit le plus de travailleuses domestiques sénégalaises. Ces femmes, de plus en plus jeunes, se retrouvent pour la plupart dans la ville de Nouadhibou (BA, 2015<sup>1</sup> ; Ely<sup>2</sup>, 2016). Cependant, les destinations des travailleuses domestiques se sont largement diversifiées, en se tournant, sans rompre avec les destinations initiales, vers le Liban et les pays du Golfe comme le Koweït ou l'Arabie Saoudite. Les départs de travailleuses domestiques vers les pays du Golfe ont connu un ampleur sans précédent<sup>3</sup> ces dernières années, notamment entre 2014 et 2016, avec un pic important en 2015.

Dans ces pays africains comme dans le Proche et le Moyen Orient, les travailleuses domestiques sénégalaises sont depuis toujours confrontées à d'énormes difficultés et souvent victimes de traite par les servitudes domestiques. En effet, la rubrique des faits divers de la presse sénégalaise relate depuis longtemps des histoires de travailleuses domestiques sénégalaises migrantes victimes de réseaux de trafiquants

---

<sup>1</sup> BA, N. I., 2015, Migration et Travail : conditions de vie et de travail des femmes domestiques migrantes et influence de ces dernières sur le statut de migrante : le cas des Sénégalaises à Nouadhibou. Mémoire de Master 2 de Sociologie. UFR des Lettres et Sciences Humaines, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).

<sup>2</sup> Mme Aminétou ELY est la Présidente de l'Association des Femmes Cheffes de Ménage (AFCF) en Mauritanie, connue pour sa lutte pour les droits des femmes et filles. Avec son association, elle a beaucoup œuvré ces dernières années à aider ces travailleuses domestiques en situation de servitudes domestiques en Mauritanie. elles se dirigeaient essentiellement de convoyeurs d' l' es de art des femmes sénégalaises travailleuses domestiques en Arabie S

<sup>3</sup> Selon les services de la Police de l'air et de la Division des Investigations Criminelles (DIC).

et de diverses formes d'exploitation, en particulier au Liban et dans la Péninsule Arabique. Mais jusqu'ici, ce phénomène ne semblait guère émouvoir encore moins inquiéter grand monde, en particulier les pouvoirs publics qui se sont illustrés par leur mutisme et surtout l'absence de soutien des victimes par les représentants diplomatiques sénégalais dans ces pays. C'est la triste affaire Mbayang Diop<sup>4</sup> qui a fortement contribué à mettre les projecteurs sur ce phénomène et a obligé les autorités sénégalaises à réagir.

L'étude, que nous avons récemment menée<sup>5</sup> pour l'État du Sénégal, à travers la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), et qui s'inscrit dans le cadre de l'assistance technique fournie par « L'Action ACP-UE pour la Migration » et mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a montré que beaucoup d'autres femmes sénégalaises ont vécu un tel degré d'humiliations, de maltraitance et de servitudes qui aurait pu les pousser à commettre un crime, comme Mbayang Diop.

Cette assistance technique avait en effet pour objectif principal d'évaluer la traite des femmes et des filles par les servitudes domestiques au niveau national afin de mesurer son ampleur, analyser son impact et formuler des recommandations pour orienter l'action publique. Mais au regard de l'actualité et de la gravité de la question, l'étude s'est également intéressée au phénomène des travailleuses domestiques sénégalaises à l'étranger, principalement en Arabie Saoudite. Parmi les femmes interrogées, il y en a une qui, à bien des égards, symbolise cette traite, sous toutes ses formes, des travailleuses domestiques en Arabie Saoudite.

*Cette femme nous l'appelons Aïcha.*

---

<sup>4</sup> Du nom de cette femme sénégalaise domestique accusée d'avoir assassiné sa patronne en Arabie Saoudite où elle est incarcérée actuellement et risque la peine de mort.

<sup>5</sup> L'étude s'est étalée entre de Janvier et Juin 2017

## Aïcha, ou chronique d'une traite « ordinaire » par les servitudes domestiques

Aïcha, comme beaucoup d'autres travailleuses domestiques dans ce pays, est victime de traite par les servitudes domestiques dont les auteurs sont à la fois les réseaux de convoyeurs et de placement et les employeurs.

Lors d'un entretien<sup>6</sup> entrecoupé de pleurs, Aïcha, 38 ans, raconte son parcours qui l'a emmenée du Sénégal en Arabie Saoudite en passant par la Mauritanie :

---

« Mon périple a commencé en Mauritanie en 2002, à Nouadhibou, où je travaillais comme cuisinière pendant plusieurs années (...) J'ai eu 2 filles là-bas, qui ont maintenant 11 et 6 ans. Mais leur père nous a abandonnées quand la dernière était à peine âgée de 2 mois. Sans ressources, je me suis retrouvée encore une fois dans une situation très difficile.

(...) Les conditions de vie en Mauritanie étaient très dures (...) J'étais sans emploi et sans soutien, c'est là qu'une femme mauritanienne m'a proposé de partir en Arabie Saoudite, en me mettant en contact avec un intermédiaire. Celui-ci m'a trouvé un employeur saoudien pour un salaire mensuel de 300 000 F CFA. C'est l'employeur qui a financé mon voyage (...) Mais je devais revenir au Sénégal pour obtenir le visa à l'ambassade d'Arabie Saoudite à Dakar et confier mes filles à une amie.

J'ai fait toutes les démarches ici au Sénégal aux frais de l'employeur qui envoyait l'argent à l'intermédiaire et celui-ci me donnait ensuite ce dont j'avais besoin pour les démarches. Une fois le visa obtenu, je suis retournée en Mauritanie à partir d'où, je suis partie en Arabie Saoudite (...) Lors du voyage, il y avait d'autres filles avec nous, y compris des Sénégalaises (...)

Dès mon arrivée dans ce pays, j'ai compris que quelque chose n'allait pas (...) Les agents de l'aéroport nous ont pris nos passeports et parquées comme des animaux pour attendre qu'on vienne nous chercher (...) J'ai attendu plus de 9 heures (...) un Saoudien est venu me chercher pour m'emmener chez l'employeur (...) Ma première surprise a été de voir que j'allais travailler dans une maison et non dans un restaurant, comme convenu.

A peine arrivée, vers 21h, j'ai commencé à travailler (...) C'était une grande maison, presque tous les enfants de la dame y vivent avec leur conjoint (...) je faisais tout, le ménage, le linge, je m'occupais de tout (...) En plus, la domestique indonésienne que j'avais trouvée sur place était en fin de contrat, elle est rentrée peu de temps

après mon arrivée, je me suis alors retrouvée seule à tout faire dans cette grande maison (...) Je me levais à 5h du matin et je ne me couchais pas avant 1h ou 2 h du matin, je n'avais jamais de pause, même pas pour m'asseoir et manger, la pression était trop forte (...) Il arrivait même qu'on me réveille durant la nuit, surtout par l'un des fils de la dame (...) Je devais aussi supporter les propos blessants de la patronne et de son fils qui me répétaient que mêmes les chiens étaient mieux considérés là-bas (...) je travaillais 7 jours sur 7 (...) je mangeais les restes (...) j'étais tellement fatiguée que je suis tombée malade à plusieurs reprises (...)

Je devais aussi supporter le harcèlement quotidien du fils de la dame, qui a essayé de me violer (...) J'ai supporté des choses que je ne peux pas te dire (...) La dame était imprévisible, elle me criait dessus constamment, m'insultait, j'ai fini par demander à partir mais il fallait rembourser d'abord les frais du voyage, car je n'avais pas encore fait les 2 ans obligatoires (...) Je ne pouvais pas rembourser cette somme car je n'ai reçu mon salaire que les deux premiers mois et après plus rien parce que, selon la patronne, j'ai dit que je voulais partir et que je refusais parfois de travailler (...) Mais ce n'était pas un refus, j'étais tellement fatiguée ou parfois malade que je n'arrivais pas à tenir debout.

---

J'ai fait plusieurs grèves de la faim et tenté de m'immoler, en vain (...) L'histoire de Mbayang m'avait vraiment fait peur car j'étais capable de faire comme elle, tellement j'étais à bout (...) Des situations comme ça ont poussé des filles à fuir et se retrouver dans des réseaux et réduites à des esclaves sexuelles pour de riches Saoudiens (...) un gars me l'avait même proposé (...) Mais ces réseaux sont pires que le travail dans les maisons (...)

J'ai travaillé pendant 2 ans pour cette famille, comme le stipulait le contrat avant de pouvoir rentrer au Sénégal. J'ai quitté Ryad en 2016, les mains vides, juste 50 Riyals que leur chauffeur m'avait donnés et mon billet retour (...) A mon arrivée en Mauritanie, j'ai passé la nuit à l'aéroport de Nouakchott et le lendemain, je suis allée voir le HCR, qui m'a mise en rapport avec l'OIM en Mauritanie et, qui, à son tour, m'a aidée à rentrer au Sénégal. Depuis mon retour au mois d'août, c'est l'OIM qui me payait le loyer et m'a aussi aidée à démarrer une activité, qui, malheureusement, n'a pas marché (...) Je n'ai plus aucune aide maintenant, c'est un Prêtre qui me donne parfois des vivres pour les enfants (...) Je me retrouve dans une situation pire que celle d'avant mon départ, en plus avec deux enfants en charge et qui ne sont pas scolarisés parce que n'ayant pas de papiers » (Dakar, mars 2017).

---

Cette femme, complètement désœuvrée, sans soutien familial, avec une aide à la réinsertion de l'OIM qui n'a pas marché, risque de se retrouver dans une autre forme d'exploitation ici au Sénégal pour nourrir ses enfants et les loger, selon ses propres propos.

---

<sup>6</sup> Entretien mené dans le cadre l'étude « Evaluation de la traite des femmes et des filles par les servitudes domestiques au Sénégal », juin 2017, CNLTP-UE/ACP.

Son témoignage a mis en exergue le fait que les employeurs saoudiens voient en ces travailleuses domestiques étrangères, une ressource dans laquelle ils ont investi de l'argent. Elles sont en effet considérées comme la propriété privée de l'employeur, comme le dit si bien une des enquêtées quand elle affirme qu'en « **Arabie Saoudite, les employeurs pensent nous avoir achetées** ».

Dans son rapport, au titre très évocateur, intitulé « *As If I Am not Human : Abuses against Domestic Workers in Saudi Arabia* »<sup>7</sup>, Human Rights Watch, (2008)<sup>8</sup>, témoigne des abus aux droits humains dont sont victimes les travailleuses domestiques en Arabie Saoudite et qui, dans bien des cas, s'apparentent à de l'esclavage. C'est bien le cas de Aïcha qui travaillait près de 20 h par jour, 7 jours sur 7, sans bénéficiaire de jours de repos ou de compensation financière pour les heures supplémentaires réalisées, dans des conditions inhumaines et devant supporter les intimidations, le harcèlement quotidien, l'isolement social, le fait de ne pas être bien alimentée et, le tout, sans être payée.

Son témoignage confirme en effet que certaines travailleuses domestiques sont aussi victimes d'agressions sexuelles de la part des hommes des familles qui les emploient. Il est connu que l'abus sexuel est l'un des moyens de contrôler, de posséder et de dégrader une personne. Les femmes de ces familles peuvent également se montrer tout autant cruelles à l'égard des travailleuses domestiques par une violence émotionnelle et verbale qui porte atteinte à leur dignité.

Elle a par ailleurs été victime de séquestration sans possibilité d'arrêter de travailler, même en étant malade, faute de pouvoir rembourser son employeur et obtenir ainsi l'autorisation de quitter cet emploi et leur maison. En effet, les travailleuses domestiques qui veulent quitter leur emploi avant la fin du contrat de 2 ans doivent, au préalable, rembourser les frais déboursés par l'employeur ou trouver un autre employeur qui accepte de les rembourser. Selon les témoignages d'autres femmes, les travailleuses qui souhaitent quitter leur emploi avant la fin du contrat et qui n'ont pas les moyens de payer elles-mêmes sont échangées entre employeurs saoudiens dans un endroit qui rappelle, à bien des égards, le marché des esclaves où les maîtres les échangeaient, vendaient ou achetaient.

<sup>7</sup> « Comme si je n'étais pas un être humain : Abus contre des travailleurs domestiques asiatiques en Arabie Saoudite ».

<sup>8</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, 2008, Arabie Saoudite : Les travailleuses domestiques sont confrontées à de graves abus. Extrait du Rapport « *As if I am not Human : Abuses against Domestic workers in Saudi Arabia* ». Sources : <https://www.hrw.org/fr/news/2008/07/08/arabie-saoudite-les-travailleuses-domestiques-sont-confrontees-de-graves-abus>

Il ressort par ailleurs de son discours l'usage de la tromperie par ces réseaux pour les emmener dans ce pays et les mettre dans cette situation d'esclavage moderne. En effet, si certaines femmes partent dans ce pays en sachant qu'elles vont travailler comme employées de maison mais ignorent les conditions réelles de travail et le lieu exact (BIT, 2010<sup>9</sup>), cela n'était pas le cas pour Aïcha à qui l'intermédiaire avait promis un travail dans un restaurant, car étant diplômée de ce secteur.

### **Victime de traite mais non de trafic de migrant**

La situation d'étrangères de ces travailleuses domestiques renforce leur vulnérabilité et accentue les conséquences de la traite. Aïcha, comme bien d'autres, est bien victime de traite par les servitudes. Pour elle, migration rime bien avec traite, même si ces deux notions ne sont pas forcément synonymes. En effet, les liens entre la traite et la migration sont très étroits, voire évidents pour ces femmes travailleuses domestiques dans la Péninsule Arabique.

Toutefois, elle n'est nullement victime de trafic de migrant, même s'il y a franchissement de frontières. Elle, comme les autres, est partie avec un contrat en bonne et due forme. Même si ces contrats sont souvent rédigés en arabe, une langue que les intéressées ne lisent pas forcément, et, par conséquent, ne comprennent pas toujours les clauses.

Il arrive aussi que les termes du contrat ne correspondent pas à la réalité (les tâches exactes, le montant du salaire, les conditions de travail, etc.) qui est volontairement dissimulée. Ce qui est le cas pour Aïcha.

Ces femmes traversent des frontières mais avec des documents de voyage légaux. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les services de sécurité sénégalais sont aussi démunis face à ces départs. Ils n'ont aucun moyen légal pour les empêcher de partir dans un pays où la plupart seront soumises aux pires formes d'exploitation.

### **Lutter contre ce phénomène, quelques actions des pouvoirs publics sénégalais**

Face à cette ampleur sans précédent, sous l'effet des critiques de la société civile nationale et de la pression médiatique et un début de prise meilleure de conscience de la gravité de la situation, les autorités sénégalaises tentent tant bien que mal de réagir. Le Sénégal a ratifié la plupart des conventions internationales et instruments régionaux et sous-régionaux africains de lutte contre la traite des personnes. Le pays s'est également doté d'une loi dite 2005-06 du 10 mai relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.

<sup>9</sup> BIT, 2010, Le travail domestique sur la voie de travail décent, rétrospective de l'action de l'OIT, Genève

Cependant, le fait que ces femmes partent dans des conditions légales, l'absence de coopération sur cette question avec les pays de destination, le caractère caché de ce phénomène, la diversité des acteurs impliqués rendent difficile cette lutte.

Toutefois, des actions sont menées contre les ramifications internes de ces réseaux. Car, il faut le noter, ces réseaux s'étendent au moins entre le Sénégal et les pays de destination, ce qui nécessite une lutte coordonnée dans les différents territoires concernés.

Ces derniers mois, la Division des Investigations Criminelles (DIC) du Sénégal a ainsi démantelé des réseaux, suite à des plaintes de victimes de retour des pays du Golfe mais aussi grâce à des enquêtes proactives. Selon un agent des services de police, ces réseaux sont constitués de voyagistes ayant pignon sur rue, d'agents de structures de santé pour délivrer le certificat médical, d'employés d'ambassades concernées, de recruteurs et facilitateurs, qui sont en lien direct avec des agences de recrutement situées dans ces pays de destination.

La DIC a ainsi identifié plusieurs de femmes victimes de ces réseaux, mais, assure le fonctionnaire de police, le nombre de femmes victimes de ces réseaux devraient se compter par centaines, voire des milliers. Mais l'un des faits notables révélés par ces enquêtes, c'est le nombre important de femmes impliquées dans ces réseaux de convoyeurs et dans lesquels elles jouent un rôle essentiel grâce, notamment à leur bonne connaissance de la région du Golfe.

Ce phénomène s'appuie sur une forte complicité dans les ambassades des pays de destination. Ce rôle important d'employés des ambassades a d'ailleurs été souligné par les femmes interrogées. Certaines d'entre elles affirment même être recrutées ou et mises en relation avec l'employeur saoudien par un employé d'une de ces ambassades, qui s'adonne à cette activité parallèle.

## Conclusion

Le parcours d'Aïcha est représentatif de ceux de la plupart des femmes sénégalaises travailleuses domestiques en Arabie Saoudite. Elles subissent des conditions de travail et de vie qui relèvent du travail forcé et de l'esclavage et sont victimes de réseaux qui généralement utilisent la tromperie. Outre la confiscation systématique de leur passeport dès leur arrivée, l'enfermement dans les maisons et l'isolement social, les travailleuses domestiques sont souvent victimes d'abus psychologiques, physiques et sexuels. A cela s'ajoute la méconnaissance de la culture et la langue du pays, ce qui renforce leur vulnérabilité.

L'Etat du Sénégal tente d'apporter une réponse et ses efforts se sont traduits par le démantèlement de réseaux par la DIC, l'incarcération préventive des membres et l'ouverture de cinq (05) procédures qui sont actuellement en instruction. Selon la DIC, les efforts des services de police et les plaintes déposées par certaines victimes ainsi que l'affaire Mbayang Diop ont entraîné une nette baisse des départs. Cette situation est confirmée par l'une des femmes interrogées et qui vit toujours en Arabie Saoudite et selon qui, depuis l'affaire Mbayang Diop, les agences saoudiennes recrutent moins au Sénégal.

Toutefois, bien que l'accalmie semble être évidente, le phénomène ne s'arrête pas pour autant. De l'avis d'agents des services de police, on assiste à un renouvellement des itinéraires. Les réseaux enverraient les femmes emprunter des voies terrestres qui les conduisent au Mali ou en Gambie à partir d'où elles prennent l'avion. Cela veut dire que malgré les risques, le phénomène continue. Il est ainsi urgent de mettre en place des actions politiques plus efficaces, parmi lesquelles, une réglementation du recrutement et placement à l'international, comme l'ont fait d'autres pays confrontés à ce phénomène, en particulier l'Ethiopie<sup>10</sup> ; une coopération entre le Sénégal et les pays de destination pour d'une part mieux lutter efficacement contre les réseaux de convoyeurs situés sur les deux pays et, d'autre part, développer une approche commune de gestion de cette migration qui soit basée sur les droits humains et garantisse le respect des droits de ces travailleuses ; encourager les travailleuses à enregistrer leur contrat au préalable auprès du Ministère des Affaires étrangères du Sénégal et visé par l'autorité saoudienne, une fois arrivée, avant son exécution.

---

<sup>10</sup> Le Sénégal peut s'inspirer de l'Ethiopie concernant la réglementation du marché du recrutement des travailleuses domestiques comme décrit ci-dessus.